

# SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1862.

---

## Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1863.

(Voir le N° 223, session 1861-1862, le N° 30, session 1862-1863 de la Chambre des Représentants et le N° 5 du Sénat.)

---

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président; MALOU, FORTAMPS, ZAMAN, BISCHOFFSHEIM, SACQUELEU et D'HOOP, Rapporteur.

MESSIEURS,

Chargé par la Commission des Finances de son rapport sur le Budget du Département des Finances pour l'exercice 1863, j'ai l'honneur de présenter les observations suivantes :

Le Budget pour cet exercice, s'élève au total à la somme de 13,460,250  
Celui de l'exercice précédant 1862, montait à . . . . . 12,775,050  
Fr. 685,180

Cette majoration se divise en dépenses ordinaires par 194,470 et en charges temporaires ou extraordinaires de 490,710.

Ces chiffres doivent paraître satisfaisants; en effet, depuis plusieurs années les besoins du service ont augmentés, la position des fonctionnaires a été améliorée et elle le sera encore par le nouveau budget qui nous est soumis; le Gouvernement a tâché de réaliser des économies depuis 1849, sans nuire au service. On doit remarquer que dans les charges extraordinaires se trouve un million pour achat de matière et frais de fabrication de monnaie de nickel qui produira un grand bénéfice au Trésor.

Votre Commission a admis les divers articles du Budget sans observation; elle pense d'ailleurs pouvoir se référer aux détails consignés dans le rapport de la section centrale, quant aux demandes d'explications faites au Gouvernement et aux réponses qui y ont été données. Votre Commission vous propose, Messieurs, à l'unanimité de ses membres, l'adoption du budget tel qu'il vous est présenté.

*Le Rapporteur,*  
D'HOOP.

*Le Président,*  
Baron BETHUNE.